

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DEVE 1004 Réaménagement de la promenade Pereire / îlot Ternes Maillot – Autorisations d'urbanisme.

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver les principes d'aménagement de l'îlot Ternes Maillot de la promenade Pereire, à Paris 17^{ème} arrondissement, et de l'autoriser à déposer une déclaration préalable de travaux afin de réaliser cet aménagement ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 10 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés les principes d'aménagement de l'îlot Ternes Maillot de la promenade Pereire.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer une déclaration préalable de travaux afin de réaliser ces aménagements dans l'îlot Ternes Maillot de la promenade Pereire, à Paris 17^{ème}.